MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS
Le Ministre

COMPTE-RENDU DE LA CENT UNIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 23 octobre 2026

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a présidé, ce vendredi 23 octobre 2026, à la Cité de l'Union Africaine à Kinshasa, la cent unième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République.

Quatre (04) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

I. *Communication du Président de la République, Chef de l'Etat ;*
II. *Points d'information ;*
III. *Approbation de relevés de décisions du Conseil des Ministres ;*
IV. *Examen et adoption de dossiers.*

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat au Conseil a porté sur trois (03) principaux points :

1. Du renforcement du rôle central du Ministère des Affaires Etrangères dans la coordination des relations diplomatiques

Le Président de la République a fermement rappelé l'impératif de cohérence, de discipline institutionnelle, de concertation permanente et d'unité d'action la conduite de nos relations diplomatiques, conformément aux orientations de la politique étrangère de la République Démocratique du Congo.

Il a souligné que la coordination rigoureuse des initiatives et des engagements pris au nom de l'Etat garantit la crédibilité de notre diplomatie, la cohérence de nos positions et la préservation des intérêts supérieurs de la Nation. A cet égard, le Ministère des Affaires Etrangères a été réaffirmé comme principal canal institutionnel des relations diplomatiques et interlocuteur privilégié des missions diplomatiques étrangères accréditées dans notre pays.

Il lui incombe, à ce titre, d'assurer l'interface diplomatique, de coordonner les échanges institutionnels, d'accompagner les négociations ainsi que la conclusion et le suivi des accords intergouvernementaux, en étroite collaboration avec les Ministères sectoriels concernés.

Le Président de la République a insisté sur le fait qu'il ne saurait admettre la multiplication des initiatives et des contacts non coordonnés avec les Ambassades étrangères susceptibles de fragiliser la crédibilité de notre diplomatie.

Dans ce cadre, la Première Ministre, dans son rôle de direction et de coordination de l'action gouvernementale, veillera à la cohérence des initiatives des membres du Gouvernement en matière de coopération internationale, à leur conformité avec ses orientations sur notre politique étrangère ainsi qu'à la bonne articulation des interventions.

A cet effet, le Président de la République a instruit la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, Coopération Internationale et Diaspora Congolaise, de mettre en place, en concertation avec la Primature et son Cabinet, un mécanisme permanent, souple, rapide et efficace de coordination des relations avec les Missions diplomatiques étrangères. Ce dispositif visera à harmoniser les positions, à fluidifier les échanges et à garantir un suivi rigoureux de nos engagements internationaux, renforçant ainsi l'unité et la cohérence de notre action extérieure, sans alourdir les procédures ni entraver l'exercice des attributions sectorielles.

2. Du renforcement de la cybersécurité et protection des systèmes informatiques des institutions et services publics

Face aux récentes alertes internationales mettant en évidence des vulnérabilités critiques susceptibles de compromettre la sécurité de nos systèmes d'information, la confidentialité des données sensibles et la continuité des services publics, le Président de la République a érigé la cybersécurité en impératif de sécurité nationale, de souveraineté numérique et de continuité de l'action de l'État.

Dans le contexte sécuritaire actuel, ces menaces sont considérées comme un risque majeur d'espionnage, de déstabilisation, de cyberattaques ou de sabotage de nos infrastructures numériques stratégiques, exigeant une vigilance accrue de toutes les institutions et services publics.

A cet effet, le Président de la République a chargé le Ministre des Postes et Télécommunications, en concertation avec le Ministre de l'Economie Numérique et les structures nationales compétentes en matière de cybersécurité, de coordonner un audit de sécurité des infrastructures numériques publiques, d'identifier les vulnérabilités critiques et de proposer les mesures urgentes de sécurisation, de prévention et de réponse aux Incidents de cybersécurité.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières, ainsi que le Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants, ont été instruits, en liaison avec les services spécialisés de sécurité et de renseignement, de renforcer la surveillance et la protection des systèmes informatiques sensibles relevant de leurs secteurs.

Aussi, le Ministre des Finances a été instruit, en concertation avec la Banque Centrale du Congo, de veiller au renforcement de la sécurité des plateformes numériques de gestion des finances publiques, des systèmes de paiement et des infrastructures informatiques critiques du secteur financier.

Le Président de la République a insisté, par ailleurs, sur la nécessité d'instaurer des mécanismes permanents de surveillance, d'alerte précoce et de réponse coordonnée aux incidents de cybersécurité, ainsi que de renforcer la sensibilisation des agents publics aux bonnes pratiques de sécurité informatique.

3. De la nécessité de développer les compétences nationales et de transformer localement les ressources minières via des Centres d'Excellence

Le Président de la République a souligné que les mutations de l'économie mondiale, notamment la transition énergétique et les nouvelles technologies, offrent à la RDC une opportunité historique de transformer ses ressources minières stratégiques en leviers de souveraineté économique et d'industrialisation.

Cette ambition exige de dépasser le modèle extractif pour investir prioritairement dans la formation, la recherche, l'innovation et la maîtrise des technologies industrielles, particulièrement celles liées à la chaîne de valeur des batteries.

C'est dans cette perspective qu'il a salué le démarrage effectif du projet de transformation de l'Institut Technique Mutoshi, situé à Kolwezi, dans la province du Lualaba, en un Centre d'Excellence dédié aux métiers miniers, aux technologies industrielles et à la transformation locale de nos ressources minérales.

Portée par la Gécamines, cette initiative repose sur trois piliers complémentaires, à savoir les « Minerais, l'Electricité et l'Education », et vise à faire de cet Institut un véritable pôle de formation, de recherche et d'innovation au service de notre industrialisation. Ce projet intégrera notamment la technologie brevetée Efficiency Measuring Apparatus (EMA), développée par la Professeure congolaise Sandrine NGALULA MUBENGA, afin de contribuer à la valorisation de l'expertise scientifique nationale, à la protection de la propriété intellectuelle et au développement des technologies énergétiques.

Il devra s'articuler avec les initiatives du Centre Africain d'Excellence pour les Batteries et le développement de la Zone Economique Spéciale de Musompo, afin de constituer un écosystème intégré reliant formation, recherche, production industrielle et transformation locale.

Le Président de la République a réaffirmé que notre souveraineté économique repose non seulement sur la possession de nos ressources minérales, mais surtout sur notre capacité à les transformer localement, grâce aux compétences congolaises, faisant ainsi du développement du capital humain un pilier essentiel de notre ambition industrielle, au bénéfice de notre population.

A cet effet, il a instruit, sous la coordination de la Première Ministre et avec le concours de son Cabinet, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Industrie, le Ministre d'Etat, Ministre de la Formation Professionnelle, la Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations, le Ministre des Mines, le Ministre des Ressources Hydrauliques et Électricité ainsi que la Ministre du Portefeuille, d'élaborer et de mettre en œuvre une feuille de route

concertée portant notamment sur la mobilisation des ressources, la modernisation des infrastructures et des programmes de formation, le soutien à la recherche et à l'innovation, le développement des partenariats industriels ainsi que l'articulation du projet avec la chaîne de valeur des batteries et la Zone Economique Spéciale de Musompo.

Il a encouragé, par ailleurs, les dirigeants de la Gécamines à poursuivre leur accompagnement à ce projet et a chargé son Cabinet d'identifier les autres partenaires stratégiques susceptibles de contribuer à sa réussite, tout en veillant au respect du calendrier d'exécution et à la mise en service progressive des installations.

Intervention de la Première Ministre :

Dans la suite de la communication du Président de la République, la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement, est revenue sur la nécessité d'une réforme globale du régime des successions en République Démocratique du Congo.

De nombreux patrimoines familiaux, notamment les biens immobiliers, les exploitations agricoles ainsi que les entreprises demeurent, dans notre pays, non déclarés, non liquidés ou non partagés, parfois sur plusieurs générations, sans que les droits respectifs des héritiers ne soient clairement établis.

Cette indivision successorale prolongée favorise la récurrence des conflits familiaux, expose les héritiers les plus vulnérables, à savoir les veuves, les orphelins et les enfants mineurs au risque de dépossession et prive l'économie nationale de biens qui pourraient être exploités, vendus, loués ou servir de garanties pour mobiliser des financements destinés à soutenir des projets familiaux.

Cette situation demeure insuffisamment prise en compte dans nos politiques de modernisation.

Pour la Première Ministre, il apparaît nécessaire d'engager une réforme globale et coordonnée du régime des successions, qui protège les droits des héritiers, en particulier des plus vulnérables, facilite le règlement pacifique des successions, sécurise la transmission du patrimoine et favorise sa valorisation économique, pour la paix sociale et l'équité entre les membres d'une famille.

À cet effet, elle a demandé au Ministre d'État, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, en collaboration avec le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières ; le Ministre des Finances ; la Ministre des Affaires Foncières ; la Ministre du Genre, Famille et Enfants ; ainsi que les autres membres du Gouvernement concernés, de procéder à un état des lieux du cadre juridique, fiscal, administratif et judiciaire des successions, assorti des mesures législatives, réglementaires et institutionnelles propres à protéger les héritiers vulnérables, à apaiser les conflits familiaux et à valoriser ces patrimoines.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

Au cours de la semaine qui s'achève, l'état d'esprit de la population a été marqué notamment par :

- *Les condamnations consécutives à l'officialisation de la prise des armes par l'ancien Président de la République, sous le label « FRN », M23/AFC rénové, supplétif de l'agresseur rwandais. Parmi ces condamnations, il a été noté le Communiqué du Président de la Commission de l'Union africaine qui salue les efforts du Président de la République en faveur du dialogue national et qui condamne la prise du pouvoir par la force et le renversement des Institutions démocratiquement établies ;*
- *Les indignations et commentaires de la population relatifs à la tension observée ces derniers jours entre la RDC et la Belgique à la suite des perquisitions des résidences de certains proches du Chef de l'Etat à Bruxelles.*

Sur un autre volet, le Gouvernement a été informé de la nécessité de renouveler les stocks de registres de l'état civil et de renforcer le mécanisme d'approvisionnement en vue de fluidifier le service public.

Au sujet de l'évaluation de la 13ème Conférence des Gouverneurs de Province intervenue du 14 au 16 octobre 2026, le bilan global des 81 recommandations indique que 82,7% ont fait l'objet d'une exécution intégrale ou d'un début de mise en œuvre, contre 17,3% pour lesquelles aucune exécution n'a encore été enregistrée.

Par ailleurs, le rappel a été fait sur l'urgence de la prise en charge, par le Gouvernement central, du paiement des rémunérations des Gouverneurs de province, des Maires et des Administrateurs.

En ce qui concerne les cas de banditisme urbain, le point a été fait sur l'opération Ndobo qui a mis hors d'état de nuire des personnes suspectes non seulement à Kinshasa mais aussi dans le Lualaba, le Sud-Ubangi, le Haut-Katanga et le Maniema.

Il a terminé son intervention en faisant le point sur la situation aux frontières.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a brossé la situation opérationnelle et sécuritaire principalement dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri.

Il a rappelé la détermination de nos Forces Armées de la République Démocratique du Congo d'assurer leur devoir patriotique de défendre la patrie face à l'agression rwandaise à travers les offensives lancées par les troupes ennemies « RDF/AFC/M23 relooké » avec à sa tête le Président honoraire.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Evolution de la situation récente sur le marché des changes ainsi que des biens et services

Intervenant comme invité, le Vice-Gouverneur de la Banque Centrale du Congo (BCC) a indiqué que la conjoncture économique intérieure est restée stable.

Elle a été marquée par la décélération du rythme de formation des prix d'une semaine à l'autre, l'appréciation du Franc Congolais sur les segments interbancaire et parallèle du marché des changes et le maintien d'une orientation prudente de la politique monétaire par le Comité de Politique Monétaire du 8 octobre 2026.

Au cours de la troisième semaine du mois d'octobre 2026, l'inflation hebdomadaire s'est établie à 0,13%, contre 0,15% la semaine précédente, soit un ralentissement de 0,02 point de pourcentage. Ce rythme demeure inférieur à celui observé entre juin et août (0,19% par semaine en moyenne).

Au 16 octobre 2026, le taux de change s'est fixé à 2.262,32 CDF pour un dollar américain à l'interbancaire et à 2.332,50 CDF au parallèle. Par rapport à la semaine précédente, le Franc Congolais s'est apprécié de 0,12 % à l'interbancaire et de 0,19 % au parallèle.

Les cours mondiaux des principaux produits de base intéressant l'économie Congolaise se sont globalement bien comportés.

Considérant les facteurs de risques sur les plans externe et interne, le Vice-Gouverneur de la Banque Centrale du Congo a formulé une série de recommandations. Celles-ci visent notamment une gestion active de la liquidité, intégrant l'utilisation des dépôts du Trésor, le dégel partiel de la réserve obligatoire et l'allongement de la maturité du Bon BCC.

Il a également préconisé de favoriser les titres publics et le crédit en monnaie nationale pour consolider la dédollarisation, ainsi que d'investir dans l'agriculture, les transports et l'industrie, tout en diversifiant l'énergie et le tissu productif.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.4. Evolution de la situation humanitaire

La Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale a fait le point de la situation humanitaire en République Démocratique du Congo pour la période allant du 07 au 20 octobre 2026.

Dans l'Equateur, Mbandaka (communes de Wangata et Mbandaka, quartiers Besenge, Bisengo, Ebendjola) a subi des inondations entre le 4 et le 9 octobre, entraînant 1.915 maisons inondées, 437 écroulées, 5.745 ménages sans abri et 11.490 élèves affectés dans 6 écoles.

Au Maniema, le territoire de Kasongo (quartiers Kauta, Tchatcha, TSF) a été frappé par de fortes intempéries (pluies et vents violents) les 9 et 10 octobre 2026, causant 2 décès, de nombreux blessés, la destruction de près de 298 habitations, des déplacements de familles et des dommages aux infrastructures scolaires.

Enfin, dans la Tshopo, des violences intercommunautaires au village Yandjali II (territoire d'Isangi), déclenchées par un meurtre, ont provoqué l'incendie de 16 maisons, laissant plusieurs familles sans habitation.

Le Conseil a été informé de la transmission, par les Représentants du HCR au Burundi et en Tanzanie, des états de besoins cruciaux pour une intervention d'urgence gouvernementale en faveur de nos compatriotes réfugiés confrontés à une précarité dans ces deux pays.

Face à ces urgences humanitaires, elle a fait état des différentes actions menées et en cours, ainsi que des priorités identifiées mobilisant le Gouvernement.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.5. Situation épidémiologique

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a fait le point sur la riposte contre la maladie à virus Ebola. Il a appelé à garder la vigilance sans céder à l'inquiétude au regard d'une nouvelle tendance à la hausse observée ces derniers jours.

Une attention particulière a été portée sur la situation à Mandima en Ituri et dans la province du Nord-Kivu, où les efforts et les interventions ont été immédiatement refroncées, afin de contenir la propagation et de préserver les progrès obtenus dans d'autres zones. Cette stratégie implique de renforcer la surveillance communautaire, d'intensifier la vaccination en anneau, de favoriser le diagnostic et la prise en charge précoce et de garantir la disponibilité continue des ressources humaines, logistiques et financières.

À ce jour, l'épidémie demeure active dans 7 provinces. Sur 178 zones de santé que comptent ces 7 provinces, 66 ont été affectées par l'épidémie. Parmi, celles-ci, 12 n'ont plus notifié des cas depuis 42 jours et 5 depuis plus de 21 jours.

La riposte dispose aujourd'hui des capacités renforcées, notamment grâce à l'élargissement du réseau de 24 laboratoires et à plus de 26 CTE.

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a conclu son intervention en évoquant la situation de l'épidémie de Choléra, dont les chiffres sont à la baisse.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.6. Note d'information relevant du secteur de la Fonction Publique

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public a informé le Conseil du lancement imminent de la déclaration du Patrimoine et des Intérêts de l'Agent Public et de sa famille immédiate.

Ancrée dans le Code de conduite de 2002 et précisée par le Décret de 2025 et l'Arrêté de 2026, cette mesure vise à renforcer l'éthique et la moralisation de la gestion publique.

Jusqu'à présent réservée à une élite d'officiels (Président de la République, membres du Gouvernement, membres de la plénière de la CENI, magistrats près la Cour des Comptes), cette obligation s'étend désormais à toutes les autres catégories d'agents publics. Ces derniers devront déclarer leurs avoirs et intérêts, ainsi que ceux de leur famille, auprès de l'Observatoire de Surveillance de la Corruption et de l'Éthique Professionnelle (OSCEP).

Rattrapant les retards techniques, ce processus doit impérativement débuter avant la fin de l'exercice budgétaire en cours. Une cérémonie solennelle, placée sous le Haut Patronage du Président de la République et rassemblant près de 800 responsables publics, marquera symboliquement le début de cette réforme historique. Elle témoigne de la ferme volonté politique d'éradiquer la corruption et d'ancrer une transparence sans précédent dans l'administration du pays.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.7. Note d'information relevant du secteur des Affaires Étrangères

La Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, Coopération Internationale, Francophonie et Diaspora Congolaise a annoncé au Conseil la relance du processus e-visa dans le cadre de la modernisation et de l'harmonisation de la délivrance des visas en République Démocratique du Congo.

Cette décision fait suite à l'annulation d'un précédent contrat de concession de service, signé le 7 juin 2024 avec un prestataire, dont la mise en œuvre s'est avérée impossible.

L'évaluation de ce contrat initial, en collaboration avec le Ministère du Numérique, a révélé de graves insuffisances d'ordre juridique, financier et contractuel.

Afin de garantir une transparence accrue, une meilleure maîtrise des coûts et une conformité juridique rigoureuse, elle a annoncé qu'un nouveau processus de sélection concurrentiel d'un prestataire sera lancé. Pour préparer cette démarche, deux ateliers techniques suivis d'une journée de consolidation sont prévus mi-novembre 2026.

Ces travaux permettront de réviser le cahier des charges, définir la grille tarifaire et le modèle commercial et financier, tout en ouvrant la possibilité d'un tarif préférentiel pour la diaspora et un visa touristique plus attractif.

Cette relance s'inscrit dans la volonté politique ferme du Gouvernement de faciliter les déplacements vers la RDC, de renforcer la transparence dans la gestion des visas et de sécuriser les recettes publiques. L'objectif est de mettre en place un dispositif harmonisé à l'échelle du réseau diplomatique et consulaire, qui concilie facilitation, impératifs de sécurité et mobilisation efficace des recettes publiques, avec une évaluation des offres des soumissionnaires prévue dès début 2027.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.8. Note d'information relevant du secteur de l'Enseignement Supérieur et Universitaire

La Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations a, quant à elle, évoqué les orientations pour la rentrée académique 2026-2027, se focalisant sur la consolidation du système LMD, les innovations pédagogiques et l'organisation de la formation doctorale.

Cette consolidation, a – t – elle souligné, vise à corriger quatre fragilités persistantes : *une appropriation inégale de la réforme, une harmonisation insuffisante des curricula, des écarts de capacité d'encadrement et d'équipement et les effets des crises sécuritaires et sanitaires sur la continuité des parcours.*

La priorité est désormais de traduire les transformations institutionnelles en progrès mesurables pour les apprentissages, l'employabilité et la recherche.

Ce qui passe notamment par le renfoncement de la gouvernance et la transformation numérique ; les innovations stratégiques et la finalisation des maquettes de formation ; et l'innovation dans l'organisation de la formation doctorale.

Avec l'appui coordonné du Gouvernement, la Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations a rassuré que son secteur est prêt à garantir des parcours de qualité, des écoles doctorales crédibles et une recherche utile au développement national.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.9. Note d'information relevant du secteur de la Communication et Médias

Le Ministre de la Communication et Médias, Porte-parole du Gouvernement a, pour clôturer ce chapitre des notes d'information, entretenu le Conseil sur les conclusions de la Table ronde *« Médias – Justice – Sécurité »* tenue le 12 octobre 2026 à Kinshasa.

Ces travaux ont permis de sensibiliser les parties prenantes à la nécessité de mieux protéger les journalistes, tout en rappelant leur responsabilité professionnelle, le respect de la loi, de l'éthique et de la déontologie. Ils ont également porté sur l'application harmonisée de l'Ordonnance-loi n°23/009 du 13 mars 2023, la distinction entre manquement professionnel et infraction pénale et le renforcement du dialogue entre Médias, Justice, Sécurité, régulation et autorégulation.

Afin d'assurer une meilleure protection des professionnels des médias, la Table ronde a approuvé le « Mécanisme de Protection des Journalistes » de JED. Ce dispositif permettra de recevoir, de vérifier et de documenter les alertes, ainsi que de faciliter l'assistance aux journalistes en danger. Le soutien de ce mécanisme implique que les Ministères et Institutions concernés désignent des points focaux permanents, chargés d'assurer une liaison efficace et rapide pour le traitement de ces alertes, dans le respect strict des compétences de chacun.

Parallèlement, la sécurisation de l'identification professionnelle a été jugée essentielle. L'UNPC a engagé la numérisation et la dématérialisation de la Carte d'Identité Professionnelle.

Le Gouvernement, à travers le Ministère de la Communication et Médias, a été sollicité afin de fournir un appui technique et financier à cette réforme, visant à renforcer la fiabilité et l'authentification du fichier national. Cet accompagnement respectera scrupuleusement l'autonomie de l'UNPC dans les règles d'octroi et de renouvellement, les services publics intervenant principalement pour la sécurisation technique et la reconnaissance institutionnelle du document.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

III. APPROBATION DE DEUX RELEVES DE DECISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé les relevés de décisions prises respectivement :

- *lors de la 100ème réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 09 octobre 2026 ;*
- *et lors de la 9ème réunion restreinte du Gouvernement du mercredi 20 octobre 2026.*

IV. EXAMEN ET ADOPTION DEUX (02) DOSSIERS

IV.1. Dossier relevant du secteur du Commerce Extérieur

Donnant suite à l'instruction du Président de la République donnée lors de la 97ème réunion du Conseil des Ministre, le Ministre du Commerce Extérieur a soumis au Conseil, pour examen et approbation, la stratégie gouvernementale pour capter, sécuriser et maîtriser les flux d'importations et d'exportations de la République Démocratique du Congo transitant par le port de Dar-es-Salam et les autres infrastructures du Corridor Central.

Cette démarche stratégique a – t – il indiqué, est essentielle pour le désenclavement et l'approvisionnement des régions Est et Sud-Est de la RDC. Le port de Dar es Salaam constitue, en effet, une voie cruciale par laquelle transite un volume considérable de fret Congolais, estimé à plus de 7,7 millions de tonnes annuellement. D'où l'importance pour la RDC d'adopter une approche intégrée afin de maîtriser, de tracer et de sécuriser efficacement ces flux, ce qui permettra d'optimiser la mobilisation des recettes publiques et de renforcer la compétitivité de ses opérateurs.

Pour garantir les intérêts de l'État, une feuille de route gouvernementale concertée a été établie. Les responsabilités sectorielles à engager avant la signature de l'Accord Commercial Bilatéral, prévue dans un délai maximum de 90 jours, ont été expliquées pour chacun des sept Ministères concernés.

Cette feuille de route prévoit notamment la mise en place progressive, avec la Tanzanie, d'un système intégré de traçabilité électronique du fret couvrant l'itinéraire complet de Dar es Salaam jusqu'aux frontières congolaises. Ce dispositif permettra un partage électronique des manifestes, une identification unique des cargaisons, un suivi des conteneurs et la détection d'anomalies, renforçant ainsi le contrôle et l'optimisation des recettes.

Parallèlement, l'exploitation stratégique du port sec de Kwala sera accélérée afin de consolider la maîtrise congolaise du Corridor Central, notamment par des opérations de regroupement et de sécurisation des marchandises.

Une série recommandations stratégiques a été formulée au Gouvernement pour renforcer significativement la présence institutionnelle (DGDA, OGEFREM, CEEC et LMC) et le contrôle de la RDC sur ses flux commerciaux, assurant une meilleure gestion et une maximisation des bénéfices pour le pays.

Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté.

IV.2. Dossier relevant du secteur de l'Aménagement du Territoire

Pour sa part, le Ministre de l'Aménagement du Territoire a soumis au Conseil, pour examen et approbation, le dossier concernant l'urgence de finaliser le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT).

Considérant les avancées substantielles, à la suite des travaux préparatoires, des diagnostics et de la validation technique des options déjà réalisés, il est impératif d'achever sans tarder le document, les consultations institutionnelles et les formalités d'approbation. Le calendrier prévisionnel fixe l'approbation gouvernementale en février 2027 et la prise du Décret y afférent en mars 2027.

Ce document, a rappelé le Ministre de l'Aménagement du Territoire, est essentiel pour coordonner les politiques sectorielles, territorialiser les investissements structurants et réduire les disparités de développement entre les provinces.

Le SNAT dotera la RDC d'un instrument de souveraineté territoriale et de planification stratégique, renforçant la cohérence des politiques publiques, favorisant la spécialisation économique provinciale et soutenant la diversification productive du pays.

Face à cet enjeu de souveraineté nationale, le Gouvernement a été sollicité pour prendre deux décisions immédiates.

Premièrement, demander aux Ministères sectoriels concernés d'accélérer, dans un délai d'un mois, la mise à disposition des données requises et d'assurer la cohérence de leurs orientations.

Deuxièmement, instruire les Ministres du Budget et des Finances, en concertation avec le Ministre de l'Aménagement du Territoire, d'assurer le financement des activités restantes afin de garantir la concrétisation rapide de ce projet capital.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier.

Commencée à 15h38', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 19h02'.

Patrick MUYAYA KATEMBWE
Ministre de la Communication et Médias
Porte-parole du Gouvernement